#### DEPARTEMENT DE LA REUNION

## VILLE DU PORT



Nombre de conseillers

en exercice	: 39
Quorum	: 20
A l'ouverture de la séance	<del>)</del>
Nombre de présents	: 23
Nombre de représentés	: 08
Mise en discussion du rap	port
Nombre de présents	: 25
Nombre de représentés	: 08
Nombre de votants	: 33

#### **OBJET**

Affaire nº 2023-137

PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2<sup>ème</sup> GENERATION 2021-2023

AVENANT N° 1 A CONVENTION DE PARTENARIAT

**NOTA**: le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 30 octobre 2023.

#### LE MAIRE

## EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du mardi 7 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi sept novembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents: M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ere</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>eme</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>eme</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>eme</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>eme</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>eme</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>eme</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés: M. Bernard Robert 4eme adjoint par Mme Catherine Gossard 11eme adjointe, Mme Karine Mounien 5eme adjointe par M. Armand Mouniata 2eme adjoint, M. Mihidoiri Ali 8eme adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Claudette Clain Maillot par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Honorine Lavielle par Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance: Mme Sophie Tsiavia à 17h08 (affaire n° 2023-134), Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>eme</sup> adjointe à 17h11 (affaire n° 2023-134).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

<u>Absents</u>: M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

Olivier HOARAU

# PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2<sup>ème</sup> GENERATION 2021-2023 AVENANT N° 1 A CONVENTION DE PARTENARIAT

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions modifiée;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2021-161 du 9 décembre 2021 approuvant la convention de partenariat entre le Département de la Réunion, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Le Port pour la période 2021-2023, dans le cadre du renouvellement du Pacte de Solidarité Territoriale (PST) 2<sup>ème</sup> génération :

Vu le rapport présenté ;

**Considérant** la décision de l'Assemblée Départementale en date du 28 juin 2023 de prolonger le dispositif PST 2<sup>eme</sup> génération 2021-2023 jusqu'au 31 décembre 2024;

**Considérant** l'intérêt pour la Ville d'ajuster les actions en investissement et en fonctionnement éligibles au PST 2<sup>eme</sup> génération 2021-2023 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 25 octobre 2023,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

## DÉCIDE

**Article 1**: d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat Pacte de Solidarité Territoriale 2<sup>eme</sup> génération entre le Département de La Réunion, la Commune de Le Port et le Centre Communal d'action sociale de Le Port pour la période 2021-2023 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants;

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE

livier HOARAU

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID: 974-219740073-20231107-DL\_2023\_137-DI

# PACTE DE SOLIDARITE TERRITORI 2<sup>ème</sup> GENERATION 2021-2023

## AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat Pacte de solidarité territoriale 2ème génération 2021-2023 entre le Département de La Réunion, la commune de Le Port et le Centre Communal d'Action Sociale de Le Port.

Pour faire suite à la délibération de l'assemblée départementale prolongeant le dispositif jusqu'au 31 décembre 2024, l'avenant modifie la programmation sur le volet Investissement et le volet Fonctionnement, dans la limite des montants alloués, soit :

- 3 057 685 € pour les opérations d'investissement « Socle commun »
- 645 480 € pour les opérations de fonctionnement sur le « Volet social ».

## **Volet Investissement:**

Le volet Investissement est modifié pour tenir compte :

- de la suppression des actions :
  - Mise aux normes de la salle de veillée de la ZUP ;
  - Création d'un espace numérique pour les démarches en ligne ;
- de l'augmentation des montants sur les actions :
  - Foyer des Jeunes Travailleurs du Port (FJT) Réfection des salles d'eau ;
  - Acquisition de véhicules hybrides ou électriques ;
  - ainsi que Modernisation de l'accueil et des équipements du CCAS ;
- de la diminution des montants sur les actions :
  - Sécurisation routière aux abords du collège Jean Le Toullec (études et travaux)
  - MEP:
    - o Accompagnement parentalité 2.0 Création d'un espace numérique ;
  - Maison des séniors :
    - Aménagement de l'espace d'accueil et d'animation des résidences pour personnes âgées de la Petite Pointe et de la Palmeraie;
  - Acquisition d'un véhicule pour le portage des repas des personnes âgées et l'épicerie sociale;
  - Acquisition d'un véhicule pour la mise en place d'un taxi social.
- L'adaptation des fiches actions relatives à l'acquisition des véhicules pour le portage des repas des personnes âgées et l'épicerie sociale, ainsi que pour la mise en place d'un taxi social, aucun véhicule hybride ou électrique sur le marché ne pouvant remplir les caractéristiques demandées.

## **Volet Fonctionnement:**

Le volet Fonctionnement est modifié pour tenir compte de :

- La suppression de l'action « Accompagnement socio-éducatif des jeunes en voie de marginalisation (poste et animation) »;

Reçu en préfecture le 20/11/2023

L'ajout de l'action « Accompagnement à l'insertion sociale et professionneile des l' par un outil numérique »;

- L'augmentation du montant des actions :
  - Valoriser la fonction sociale et éducative du sport : soutien aux bourses d'excellence;
    - Epicerie actions de soutien et d'accompagnement des familles ;
    - ainsi que l'Aide à la mobilité et à l'insertion des jeunes.
- La diminution du montant des actions :
  - Maison des séniors accompagnement au numérique des personnes âgées et en situation de handicap;
  - et MEP atelier d'accompagnement à la parentalité.

Il est demandé au conseil municipal:

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat Pacte de solidarité territoriale 2<sup>ème</sup> génération 2021-2023;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

## Pièce jointe :

Projet d'avenant n° 1

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID: 974-219740073-20231107-DL

## PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2ème GENERATION **AVENANT N°1 A LA CONVENTION**

#### Entre LE DEPARTEMENT DE LA REUNION,

représenté par Monsieur Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil départemental,

d'une part,

#### LA COMMUNE DE LE PORT,

représentée par Monsieur Olivier HOARAU, Maire de la commune,

d'autre part,

et LE CCAS DE LE PORT, représenté par

Monsieur Franck JACQUES - ANTOINE, Vice-président du CCAS,

#### IL EST CONVENU CE QUI SUIT

#### **PREAMBULE:**

Par courrier du 1<sup>er</sup> août 2023, la Commune et le CCAS de Le Port ont été informés que l'assemblée départementale réunie le 28 juin 2023 s'était prononcée pour la prolongation du dispositif Pacte de Solidarité Territoriale 2 (PST 2) jusqu'au 31 décembre 2024. La date limite de fourniture des justificatifs de paiement est reportée au 30 avril 2025.

La date limite d'adoption de l'avenant est fixée au 1er août 2024.

#### **OBJET:**

L'avenant a pour objet de modifier la programmation sur le volet Investissement et le volet Fonctionnement, dans la limite des montants alloués, soit :

- 3 057 685 € pour les opérations d'investissement « Socle commun »
- 645 480 € pour les opérations de fonctionnement sur le « Volet social ».

#### **Volet Investissement:**

Le volet Investissement est modifié pour tenir compte :

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID: 974-219740073-20231107-DL\_2023\_137-DE

- de la suppression des actions :
  - Mise aux normes de la salle de veillée de la ZUP;
  - o Création d'un espace numérique pour les démarches en ligne;
- de l'augmentation des montants sur les actions :
  - Foyer des jeunes travailleurs du Port (FJT) et réfection des salles d'eau;
  - Acquisition de véhicules hybrides ou électriques ;
  - o ainsi que Modernisation de l'accueil et des équipements du CCAS;
- de la diminution des montants sur les actions :
  - O Sécurisation routière aux abords du collège Jean Le Toullec (études et travaux);
  - o MEP:
- Accompagnement parentalité 2.0;
- Création d'un espace numérique ;
- Maison des séniors :
  - Aménagement de l'espace d'accueil et d'animation des résidences pour personnes âgées de la Petite Pointe et de la Palmeraie;
- Acquisition d'un véhicule pour le portage des repas des personnes âgées et l'épicerie sociale ;
- o Acquisition d'un véhicule pour la mise en place d'un taxi social.
- L'adaptation des fiches actions relatives à l'acquisition des véhicules pour le portage des repas des personnes âgées et l'épicerie sociale, ainsi que pour la mise en place d'un taxi social, aucun véhicule sur le marché ne pouvant remplir les caractéristiques demandées dans les fiches actions initiales.

La nouvelle programmation du volet Investissement est établie comme suit :

Rappel du montant total de l'enveloppe PST 2 Investissement « Socle commun » : 3 057 685,00 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2023 Reçu en préfecture le 20/11/2023

ID: 974-219740073-20231107-DL\_2023\_137-DE

## **Commune:**

			PST2	COMMUNE		Autre financement		
Libellé de l'opération	Coût Total HT	Taux	Montant€HT	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€HT	Financeur
		Opération '	Transition Ecologique	et Solidair	e (TES)			
Travaux de modernisation de l'édairage public- Tranche 2 (Pose d'équipements pour la réduction de la consommation électrique) Etudes et Travaux	1 700 000,00 €	40,00%	680 000,00€	20,00%	340 000,00 €	40,00%	680 000,00€	EDF (380 K€) FEDER (300 K€)
TES-Sous total 1	1 700 000,00 €		680 000,00€		340 000,00 €		680 000,00€	
			Autres opération	15				
			PST 2	C	OMMUNE		Autre financement	
Libellé de l'opération	Coût Total HT	Taux	Montant€HT	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€HT	Financeur
Sécurisation routière aux abords du collège Oasis et amélioration des dessertes d'accès aux équipements sportifs attenants	1 500 000,00 €	50,00%	750 000,00€	50,00%	750 000,00 €			
Réfection de la piste et de la dôture du complexe sportif de l'Oasis	370 000,00 €	62,70%	232 006,00€	20,00%	74 000,00 €	17,30%	63 994 €	DPV 21
FJT - Réfection salle d'eau	380 000,00 €	80,00%	304 000,00€	20,00%	76 000,00 €			
Sécurisation routière aux abords du collège J. Le Toullec (études et travaux )	681714,29€	70,00%	477 200,00€	30,00%	204 514,29 €			
Acquisition de 3 véhicules hybrides ou électriques	66 000,00 €	80,00%	52 800,00 €	20,00%	13 200,00 €			
Plan école numérique	445 096,94 €	25,54%	113 679,00€	16,46%	73 261,71 €	58,00%	258 156 €	AAP socle numérique
AUTRES-Sous total 2	3 442 811,23 €		1 929 685,00 €		1 190 976,00 €		322 150,23 €	
TOTAL 1+2 COMMUNE	5 142 811,23 €		2 609 685,00€		1 530 976,00€		1 002 150 €	

Envoyé en préfecture le 20/11/2023 Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID: 974-219740073-20231107-DL\_2023\_137-DE

**CCAS**:

Autres opérations								
		PST 2 CCAS		Autre financement				
Libellé de l'opération	Coût Total HT	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€HT	Taux	Montant € HT	Financeur
Modernisation de l'accueil et des équipements du CCAS	330 000,00 €	80,00%	264 000,00 €	10,00%	33 000,00€	10,00%	33 000 €	CAF
MEP - Accompagnement parentalité 2.0 - Création d'un espace numérique (acquisition de tablettes et travaux d'aménagement pour accueil collectif et individuel)	65 000,00 €	80,00%	52 000,00 €	20,00%	13 000,00 €			
Aménagement du Pôle social	75 000,00 €	80,00%	60 000,00 €	20,00%	15 000,00€			
Maison des séniors - Aménagement de l'espace d'accueil et d'animation des résidences PA de la Petite Pointe et de la Palmeraie	10 000,00 €	80,00%	8000,00€	20,00%	2,000,00€			
Acquisition d'un véhicule avec cellule ISO + équipement de transport pour le portage des repas des PA et l'épicerie sociale	40 000,00 €	80,00%	32 000,00 €	20,00%	8 000,00 €		0€	
Acquisition d'un véhicule pour mise en place d'un taxi social	40 000,00€	80,00%	32 000,00 €	20,00%	8 000,00 €			
TOTAL 3 CCAS	560 000,00 €		448 000,00 €		79 000,00 €		33 000,00 €	

# Récapitulatif Commune et CCAS :

PST2	Commune	CCAS	Total
Investissement « socle	2 609 685 €	448 000 €	3 057 685 €
commun »			

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID: 974-219740073-20231107-DL\_2023\_137-DE

#### **Volet Fonctionnement:**

Le volet Fonctionnement est modifié pour tenir compte de :

- La suppression de l'action « Accompagnement socio-éducatif des jeunes en voie de marginalisation (poste et animation) » ;
- L'ajout de l'action « Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des Portois par un outil numérique » ;
- L'augmentation du montant des actions
  - « Valoriser la fonction sociale et éducative du sport : soutien aux bourses d'excellence ;
  - o Epicerie actions de soutien et d'accompagnement des familles ;
  - o ainsi que l'Aide à la mobilité et à l'insertion des jeunes.
- La diminution du montant des actions :
  - Maison des séniors -accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap au numérique;
  - o et MEP atelier d'accompagnement à la parentalité.

La nouvelle programmation du volet Fonctionnement est établie comme suit :

Rappel du montant total de l'enveloppe PST2 Fonctionnement « Volet social » : 645 480 €



Reçu en préfecture le 20/11/2023 52LO

ID: 974-219740073-20231107-DL\_2023\_137-DE

## **Commune:**

		PST 2		COMMUNE		Autre financement		
Libellé de l'action	Coût Total HT	Taux	Montant€HT	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€HT	Financeur
Valoriser la fonction sociale et éducative du sport : soutien aux licences sportives des jeunes	50 000,00€	40,00%	20 000,00 €	60,00%	30 000,00 €			
Valoriser la fonction sociale et éducative du sport : soutien aux bourses d'excellence	75 926,50€	40,00%	30 370,60€	60,00%	45 555,90 €			
Mise en place de parcours éducatifs sportifs aprenants- Démocratisation du Tennis et du Padel auprès des jeunes des QPV	60 000,00 €	40,00%	24 000,00 €	60,00%	36 000,00 €			
Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des portois par un outil numérique	75 000,00 €	75,00%	56 250,00€	18,33%	13 750,00 €	6,67%	5 000,00€	
Ingénierie de projet / 1 poste de suivi financier du dispositif	64 800,00 €	50,00%	32 400,00€	50,00%	32 400,00 €			
SOUS TOTAL COMMUNE	325 726,50 €	50,05%	163 020,60€	48,42%	157 705,90 €	1,54%	5 000 €	



ID: 974-219740073-20231107-DL\_2023\_137-DE

## **CCAS**:

			PST 2	CCAS				
Libellé de l'action	Coût Total HT	Taux	Montant€HT	Taux	Montant€HT	Taux	Montant € HT	Financeur
Actions d'animation et d'accompagnement des personnes vulnérables (PA & PSH)	200 000,00 €	40,00%	80 000,00€	60,00%	120 000,00 €			
Maison des Séniors - Accompagnement des PA & PSH au numérique	32 000,00 €	50,00%	16 000,00€	50,00%	16 000,00 €			
Maison des Séniors - Portage des repas	298 000,00 €	40,00%	119 200,00€	60,00%	178 800,00 €			
Maison des Séniors - Accompagnement au maintien à domicile dans les résidences pour PA	180 000,00 €	30,00%	54 000,00€	70,00%	126 000,00 €			
Epicerie -Actions de soutien et d'accompagnement des familles	126 423,00 €	30,00%	37 926,90€	70,00%	88 496,10 €			
PRE - Soutien aux actions collectives	156 000,00 €	38,40%	60 000,00€	48,00%	75 000,00 €	13,46%	21 000 €	ANCT
MEP - Atelier d'accompagnement à la parentalité	75 000,00 €	30,00%	22 500,00€	70,00%	52 500,00 €			
LAEP - Accueil et accompagnement des parents et enfants (012)	122 000,00 €	19,00%	23 600,00 €	77,00%	94 400,00 €	4,00%	4000€	CAF
Aide à la mobilité et à l'insertion des jeunes	92 310,00 €	75,00%	69 232,50€	25,00%	23 077,50 €			
SOUS TOTAL CCAS	1 281 733,00 €	37,64%	482 459,40€	60,41%	774 273,60 €	1,95%	25 000 €	

# Récapitulatif Commune et CCAS :

PST2	Commune	CCAS	Total
Fonctionnement	163 020,60 €	482 459,40 €	645 480 €
« volet social »			

Reçu en préfecture le 20/11/2023

ID: 974-219740073-20231107-DL\_2023\_137-DE

L'ensemble des dispositions de la convention initiale demeurent inchang

Fait à

M. Cyrille MELCHIOR Président du Département de La Réunion

M. Olivier HOARAU Le Maire de la commune de Le Port

